

Image not found or type unknown



Acte de succession qui doit se faire à l'étranger

Par **lopez jeanne**, le **05/02/2009** à **15:40**

peut-on établir une procuration sous seing privé , pour qu'un parent nous représente dans la signature dans l'acte de succession de notre mère en Espagne,le dossier est déjà prêt chez le notaire espagnol;et si oui comment rédiger cette procuration.

merci beaucoup.L.J.